

DÉTRESSE DANS LA GRANDE BRETAGNE ET EN IRLANDE.

On lit dans le Morning Chronicle : Les chartistes ont tenu un nouveau meeting dans les environs de Clitheroe, et, depuis lors, une grande effervescence a régné dans ce district. Mercredi dernier, le bruit s'était répandu qu'on était à la veille d'une insurrection par suite de la misère profonde des ouvriers.

Des émeutes se succèdent en Angleterre; après celle d'Ennis, voici celle de Galway. On lit dans le Dublin Post, que, le 14 juin, la population s'est soulevée à Galway, par suite de la cherté excessive des vivres.

Le Dublin Post ajoute, non pour justifier, mais pour expliquer ces excès, que la population de la ville et des campagnes est réduite au plus affreux dénûment.

—A Bristol, il y a eu quelques désordres occasionnés par des Irlandais. La police a été maltraitée en voulant réprimer ce mouvement.

—Les districts manufacturiers de l'Angleterre ont envoyé à Londres des députés chargés de réclamer auprès du gouvernement en faveur des classes ouvrières dont la détresse va toujours augmentant sans qu'on puisse en prévoir le terme.

—Dans Acredington (comté de Lancaster), sur 9,000 personnes, 100 à peine sont régulièrement employées.

—A Marsden, près de Burnley, sur 5,000 individus, 2,000 sont tombés dans la pauvreté et les 3,000 restant ne tarderont pas d'éprouver le même sort.

—A Wizan, des familles entières restent cachées toute la journée, parce que la faim est plus tolérable lorsque l'homme est dans une position inclinée.

—200 propriétaires de maisons à Prescott n'ont pu récemment payer la taxe des pauvres.

—Le Sun compare la détresse qui règne maintenant en Irlande et dans quelques comtés de l'Angleterre à une de ces famines effroyables qui désolent à certaines époques l'Indoustan.

—D'après le Kent-Herald, le révérend docteur Macdonnell a prononcé dans un meeting à Cantorbéry les paroles suivantes :

Je déclare que la semaine prochaine les habitants du nord et du centre de l'Angleterre ont résolu de marcher sur Londres au nombre de deux à trois cent mille. Ils s'abstiendront de toute violence; mais, puisqu'ils sont condamnés à mourir de faim, ils veulent mourir à la face de la reine Victoria!

—Le Chronicle de Leicester contient quelques détails curieux sur la position actuelle de la population ouvrière de cette ville.

Des réclamations furent immédiatement adressées au maire, qui fit afficher une proclamation portant que de pareilles manifestations étaient illégales.

—Depuis longtemps on envoyait de Liverpool en Irlande du blé, mais maintenant on envoie même de la viande et d'autres objets de consommation.

—Le Chronicle de Leicester contient quelques détails curieux sur la position actuelle de la population ouvrière de cette ville.

Des réclamations furent immédiatement adressées au maire, qui fit afficher une proclamation portant que de pareilles manifestations étaient illégales.

—Depuis longtemps on envoyait de Liverpool en Irlande du blé, mais maintenant on envoie même de la viande et d'autres objets de consommation.

(Liverpool Times.)

—Une réunion très-orageuse s'est tenue à Sout-wack; les chartistes y étaient en majorité. On a proposé une adresse à la reine pour la féliciter d'avoir échappé aux coups d'un assassin.

Un autre orateur a dit que l'on se pressait trop de qualifier d'assassin John Francis; il ne sera assassin que lorsque la justice l'aura proclamé tel.

—Les nouvelles d'Angleterre sont toujours mauvaises quant à la détresse des classes ouvrières. Nous lisons dans le Globe :

—Les nouvelles arrivées depuis quelques jours d'Irlande et d'Ecosse confirment le fait que dans toutes les trois divisions du Royaume-Uni la détresse est alarmante.

—On lit dans le Standard : Malgré les explications données au parlement depuis quelque temps sur la question des toiles de lin et les intérêts du cabinet français, on espérait que les augmentations de droits ne seraient pas créées, et que la majorité du gouvernement français comprendrait l'avantage d'encourager plutôt que de restreindre l'échange international des produits.

—La publication de l'ordonnance sur les fils a fait fléchir les fonds anglais.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

—On lit dans le Limerick Reporter : Dimanche au soir, une bande d'hommes armés a assiégré la maison d'un fermier nommé Patrick Slattery, de Fahu, près Hildime.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

Le Commissaire-général recevra des SOUMISSIONS d'ici à la matinée de JEUDI, le 30 AOUT, 1842, pour l'approvisionnement ci-dessous mentionné, savoir :

VIANDE FRAICHE. Telles quantités de viande fraîche de jeune bœuf ou génisse, de la meilleure qualité, qui seront requises pour 1 an ou 3 à compter du 1er octobre 1842.

Le prix par 100 livres à être spécifié en cour provincial, et le paiement se fera tous les mois de la même manière.

Deux cautions suffisantes seront requises pour le dû accomplissement des arrangements pris par le contractant, et il sera faite une condition indispensable du contrat, que la partie ou les parties contractantes soient directement ou indirectement engagés dans le débit de viande de bœuf en tenant état public, ou comme approvisionneur de vaisseaux, pendant la durée du contrat du gouvernement.

Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues, à ce Bureau, d'ici à JEUDI le 30 AOUT, 1842, dans la matinée, pour l'approvisionnement sous-mentionné de FARINE (FLEUR) savoir :

— 4,000 quarts de 196 livres chaque, en bonnes et suffisantes futailles, sur chacune desquelles le moulin ou la farine aura été manu acturé, devra être apposée.

— 1er janvier 1843, 1,000 quarts. 1er juillet do. 1,500 do.

— Toute la quantité devra être garantie se conserve vive et saine pendant six mois après la livraison, et si aucune partie se trouvait inférieure ou mauvaise pendant la durée de la garantie, elle devra être remplacée aux frais de l'entrepreneur.

Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues, à ce Bureau, d'ici à JEUDI le 30 AOUT, 1842, dans la matinée, pour l'approvisionnement de

FOURRAGE à l'usage des troupes de Sa Majesté, de l'Etat-major, et des Départements y initiales. Ce qui est mentionné ci-dessous est la portion journalière :

10 livres d'avoine (ou, alors qu'il sera requis, 14 livres de son), 12 livres de foin, 8 livres de paille.

Commissariat, Québec, 7 juillet 1842.

Le soussigné ayant loué les propriétés ci-devant occupées par MM. HEATH & Co., rue Arthur, est prêt à recevoir des consignations de produits, sur lesquels il fera des avances libérales, aussi bien que sur des consignations faites à ses amis à Londres ou à Liverpool.

MAISON DE LA TRINITÉ. Québec, 8 juillet 1842.

PIERRE DESCOMBE, pilote, No. 250, est d'aujourd'hui suspendu de ses devoirs comme pilote, jusqu'au 1er avril 1843, pour avoir échoué la barque Great Britain, sur l'Isle-Verte; et est de plus suspendu, du 1er avril 1843 au 1er avril 1844, pour avoir échoué le brick Imogene, sur la rive sud du St-Laurent, plus bas que les batteries de Beaumont, durant la présente saison, et ordonné de subir un examen stricte de sa capacité comme pilote avant qu'il reprenne sa branche.

LINDSAY & MUIR, R. M. T. Q.

AVIS AUX PILOTES.

VU qu'il est devenu expédient de limiter la croisière des pilotes en recherche de vaisseaux de la mer, je donne avis en conséquence de l'autorité dont je suis revêtu par le règlement sus-mentionné de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, ordonné le 3e jour d'avril et sanctionné le 6e de mai 1838, savoir :

— Que tout et chaque pilote croisant en bas Québec obéira à tels ordres en écrit ou autrement qu'il recevra ou qu'il recevra de temps à autre du surintendant des pilotes, ou de toute autre personne, que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, ou autre ayant l'administration du gouvernement de cette province pour le temps d'alors nommera à cette fin, sous une pénalité n'excédant pas dix louis courant pour chaque exemple de désobéissance.

Commissariat, Québec, 12 juillet 1842.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Kingston, 19 juin 1841.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67.—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

Résolu, 70.—Qu'après la présente session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de l'épage, la personne, ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante et sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cages, Cages et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu, 71.—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills Privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures et relatives, dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le Public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et après la présente session, une somme qui ne sera pas moindre que £20, sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'un tel Bill.

W. B. LINDSAY, Greff. Assem.

Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue; aucune Pétition ne sera non plus reçue, à moins que des signatures réelles, ne soient apposées sur la même feuille ou feuilles de Parchemin ou Papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

(A être publiés en langue Anglaise, dans la Canada Gazette et dans les Gazettes Officielles de Toronto et de Montréal; dans les langues Française et Française, dans la Gazette Officielle de Québec, et en langue Française, dans la Gazette de Québec et le Canadien, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.)

NOUVELLE MANUFACTURE DU PAYS. VASES A FLEURS, ETC.

LA COMPAGNIE DES POÊLES RUSSES La l'honneur d'annoncer au public qu'elle a joint à son ancien établissement une nouvelle branche de fabrication. Elle confectionne et a maintenant à vendre un assortiment considérable de vases à fleurs proprement vernisés et ornés, de tous les prix et de toutes les grandeurs. On en peut voir des échantillons à la chambre d'ancien de G. D. BALZARETTI, et à la manufacture, rue St-Vallier, No. 99.

La Compagnie des Poêles Russes ayant fait venir d'Europe ce printemps huit nouveaux ouvriers, prévient les personnes qui ont éprouvé jusqu'à présent quelque retard dans l'exécution de leurs commandes, qu'elles seront désormais servies promptement et ponctuellement, la rareté d'aides expérimentés ayant été la seule cause de retards auxquels on ne sera plus exposé à l'avenir. Les fabriques et les particuliers qui désirent faire ériger des poêles pour l'hiver prochain feront bien de filer leurs commandes aussitôt que possible.

JOS. SMOLENSKI. Québec, 14 juin 1842.

MANUFACTURES DE CANADA.

ON offre à la FONDERIE DE LA CANTONNERIE (Hope Foundry) Québec, un assortiment complet de POÊLES à sucre et autres, de toutes grandeurs, CHAUDRONNAGE à Sucre et autres, que l'on vendra à bas prix pour argent comptant, ou à des conditions très libérales.

VINS CHOISIS. LES soussignés reçoivent maintenant et offrent en vente—

Table listing wine types and quantities: 320 paniers Champagne mousseux de Rainart, 25 do do do (chopine), 20 caisses Claret de Lafitte, 25 do do Leoville, 25 do do Latour, 20 do do Larose, 30 do do Château Margaux, 150 do do St-Julien, 20 do Barsac, 25 do Sauterne, 100 do Margaux Médoc.

—AUSSI,— 4 futailles, 8 barriques, 4 quarts de tonneau } Vin de Xérès supérieur de Duff, Gordon & Co. 4 pipes Madère } de Blackburn 3 tonneaux do 3 pipes vin d'Opoto 6 tonneaux do

LE MESURIER, TILSTONE & CO., Chambre des Commerce. Québec, 8 juillet 1842.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ, à bon marché pour de l'argent comptant, UN PIANO DE PICCOLO, par WORKMAN, G. D. BALZARETTI.

11 juin 1842.

A VENDRE, WHISKEY en quarts d'épreuve du Haut-Canada, pour le commerce des campagnes, à bon marché, par HENDERSON & CO., quai St-André.

Québec, 30 juin 1842.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NEILSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABELL, MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NEILSON. 30 juillet 1842.

RONALD MACDONALD, Rédacteur en chef.